

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ACADÉMIE POWER PLAY ACADEMY INC.	Numéro de permis 2017237	Date d'inspection Le 14 septembre 2021	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Maryse Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	22 sept. 2021	
Commentaires : Deux dossiers d'enfant sur quatre n'ont pas une adresse complète pour le médecin.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	14 sept. 2021	14 sept. 2021
Commentaires : Certaines des structures dans l'aire de jeux extérieur n'ont pas la surface de protection requise de 30 cm d'épaisseur. L'Administratrice doit s'assurer que la quantité requise de surface protectrice est en place avant que les enfants ne soient autorisés à utiliser les structures de jeu. L'Administratrice indique que ces structures ne seront pas utilisées jusqu'à ce que la surface protectrice soit mise en place. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu intérieur et extérieur ainsi que l'heure de la sieste et de la collation.</p> <p>Une discussion a eu lieu avec l'Administratrice concernant l'extincteur de feu dans l'autobus. L'inspectrice a recommandé que celui-ci soit attaché afin d'assurer la sécurité des passagers.</p> <p>Le ratio est conforme au moment de l'inspection.</p>

original signé par
Maryse Léger

14 septembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date